

**Programme Erasmus+ 1<sup>er</sup> semestre 2018/2019 -  
MOBILITES D'ENSEIGNEMENT – Teaching Staff**

## **I - RAPPEL DISPOSITIF :**

Chaque année, dans le cadre de la demande de financement Erasmus+, la Direction des Mobilités Internationales inclut dans le projet des mobilités d'enseignement, dites TS, qui peuvent être de deux types :

### ▪ **Mobilités d'enseignement**

Les enseignants peuvent réaliser des missions d'enseignement dans un établissement européen partenaire. La durée de la mobilité peut varier **entre 2 jours et 2 mois (8h d'enseignement au minimum par semaine)**. Il s'agit de dispenser des cours intégrés dans le programme officiel de l'établissement partenaire. La durée de la mobilité financée est d'une semaine en moyenne. Les mobilités d'enseignement ne sont pas destinées à financer des séjours de recherche.

### ▪ **Mobilités des salariés d'entreprises étrangères**

La mobilité d'enseignement est aussi ouverte au personnel d'une entreprise étrangère invité par un établissement français pour des missions d'enseignement, sur **une durée de 2 jours à 2 mois (8 heures d'enseignement au minimum par semaine)**. *Un exemple : Le DRH d'une entreprise européenne vient dispenser un cours sur la gestion des ressources humaines dans un établissement d'enseignement supérieur français.*

Toute mobilité doit faire l'objet d'un arbitrage (budget disponible). Toute mobilité doit obligatoirement être prévue dans un accord bilatéral Erasmus+.

## **II - RAPPEL FINANCEMENT :**

### **A/ Frais de déplacement :**

Ces frais sont calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence du personnel et le lieu de destination. La Commission européenne a mis en place un calculateur de distance accessible sur le lien suivant : [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr)

<b>Distance km</b>	<b>Taux</b>
<b>10-99 km</b>	<b>20€</b>
<b>100-499 km</b>	<b>180€</b>
<b>500-1999 km</b>	<b>275€</b>
<b>2000-2999 km</b>	<b>360€</b>
<b>3000-3999 km</b>	<b>530€</b>
<b>4000-7999 km</b>	<b>820€</b>
<b>Plus de 8000 km</b>	<b>1500€</b>

**Seul le trajet aller est pris en compte dans le calcul de la distance.**

## B/Indemnités de séjour :

Groupe de pays	Pays de destination	Taux journalier jusqu'au 14 <sup>ème</sup> jour d'activité
Groupe 1	<i>Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni</i>	119 €
Groupe 2	<i>Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal</i>	106 €
Groupe 3	<i>Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie</i>	92 €

Les pays soulignés sont les pays pour lesquels il y a un changement à compter du contrat 2018/2019.

## C/ Prise en charge :

Le missionnaire bénéficiera d'une enveloppe financière comprenant les frais de déplacement et les indemnités de séjour définies ci-dessus. Le missionnaire se chargera de réserver ses billets de transport.

Les missionnaires peuvent bénéficier d'une avance (70% maximum du montant de l'enveloppe) qui sera versée avant le début de la mission. **Le solde sera versé au retour de la mission sur présentation au SRI des documents de mobilité Erasmus et des pièces comptables originales et justificatives (les boarding passes, les factures d'hébergement et les tickets de train doivent impérativement être remis à la DMI).**

Au retour de la mission, si les frais engagés sont supérieurs au forfait accordé, le remboursement pourra être effectué sur présentation de factures (frais repas, tickets de métro, bus etc.) à condition que les dépenses soient recevables et en fonction des disponibilités budgétaires. Il est donc impératif de conserver tous les justificatifs.

En cas d'annulation de la mission, les missionnaires devront rembourser l'avance perçue.

Ces dispositions concernent, à la fois, les mobilités d'enseignement et de formation.

## III - PROCEDURE DE CANDIDATURE ET SELECTION :

**Cet appel à candidatures concerne les mobilités qui auront lieu entre le 01/10/2018 et le 31/01/2019**

Il est demandé à chaque composante d'assurer l'information sur l'existence du dispositif et de la procédure ainsi que d'effectuer une pré-sélection des mobilités. Il est très important pour l'Université de prévoir au mieux les mobilités car le système de répartition des crédits européens repose, en grande partie, sur la réalisation du projet prévisionnel. Cela permet à l'Agence Erasmus+ de calculer «le taux de performance». Ainsi, plus l'écart entre le projet et la réalisation est mince, plus l'Université a de chance de voir ses crédits Erasmus+ reconduits l'année suivante.

## Calendrier et étapes :

- **Septembre 2018** : Envoi de la présente note à tous les enseignants et directeurs de composantes et d'un tableau Excel aux Directeurs de composantes.
- **28/09/2018** : Date limite pour la remontée des demandes prévisionnelles par composante via le tableau excel comportant, par ordre de priorité, le nom des agents souhaitant effectuer une mobilité TS, la période, la durée, le nom de l'Université d'accueil et les informations relatives au projet de mobilité. Le tableau doit être signé conjointement par le Responsable RI et le Directeur de composante ou son représentant. Les tableaux doivent être adressés à [delphine.himpens@univ-lille.fr](mailto:delphine.himpens@univ-lille.fr)
- **Octobre 2018** : Commission RI pour évaluer les candidatures et sélectionner les mobilités en fonction des crédits obtenus. Informations aux composantes sur les mobilités sélectionnées.
- Date limite pour la mise en place des mobilités : 30/09/2019.

**Période de validité du dispositif : 01/10/2018 au 30/09/2019**

## Contacts :

- Informations, Mise en place de la mobilité, documents administratifs  
Delphine HIMPENS :  
[delphine.himpens@univ-lille.fr](mailto:delphine.himpens@univ-lille.fr)
- Gestion financière  
Karine WATREMEZ :  
[karine.watremez@univ-lille.fr](mailto:karine.watremez@univ-lille.fr)

**Destinataires : Directeurs de composantes, Responsables RI dans les composantes, Coordinateurs Erasmus et Assistant(e)s RI, Enseignants-Chercheurs.**